

## Votre situation change

**Vous avez l'obligation de nous faire connaître rapidement tous les changements qui interviennent dans votre situation. Ils peuvent avoir une incidence directe sur le paiement de votre retraite, l'attribution de vos aides, etc. N'oubliez pas de joindre les copies de vos pièces justificatives. Elles sont indispensables à la prise en compte de toute modification. Par ailleurs, à chaque changement de situation, veuillez préciser vos nom et prénom(s), numéro de pension et numéro de sécurité sociale.**

### QUELS SONT LES CHANGEMENTS À SIGNALER ?

**Tout changement de situation doit être signalé le plus tôt possible au Département des politiques sociales maritimes (DPR) de l'Enim, soit via votre Espace personnel, soit par courriel ou courrier.**

| Situation                      | Éléments à communiquer                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Changement définitif d'adresse | Vos nom et prénom, votre ou vos numéro(s) Enim*, ainsi que l'ancienne et la nouvelle                                                                                                                                                                                             |
| Changement de compte bancaire  | Vos nom, prénom et adresse, ainsi que vos numéro(s) de pension Enim et un original d'identité bancaire ou d'épargne de votre nouveau compte, non manuscrit.<br>Nous vous conseillons d'attendre, pour clôture de l'ancien compte, que votre retraite soit versée sur le nouveau. |
| Mariage                        | Une copie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou un extrait d'acte de mariage ou bien un extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales.                                                                                                                    |
| Divorce, séparation de corps   | Une copie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou un extrait de jugement, un acte de mariage ou bien un extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales de la décision du tribunal.                                                                           |
| Concubinage                    | Une déclaration sur l'honneur co-signée (ou une attestation sur l'honneur est disponible sur le site <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a> [1]).                                                                                                              |
| Arrêt de concubinage           | Une attestation sur l'honneur co-signée ou un acte de mariage délivré par la mairie.                                                                                                                                                                                             |
| Pacs                           | Une copie de l'acte de naissance de chaque partenaire et l'inscription du pacs en mention marginale d'un acte de naissance.                                                                                                                                                      |

|                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                               | document établi par le greffe du tribunal de gr<br>de Paris pour les personnes étrangères nées                                                                                                                                                                              |
| Dissolution de Pacs                                                                                           | La publication de la déclaration conjointe des<br>de la décision unilatérale de l'un d'e                                                                                                                                                                                    |
| Décès du pensionné, décès des orphelins de moins de 21<br>ans, décès des orphelins infirmes de plus de 21 ans | Une copie du livret de famille régulièrement t<br>une lettre demandant la réversion de la per<br>échéant.                                                                                                                                                                   |
| Absence                                                                                                       | <i>Cas d'une personne qui a cessé de paraître a<br/>domicile ou de sa résidence sans que l'on<br/>nouvelles d'elle.</i><br>La constatation d'une présomption d'absence<br>tutelles. Le jugement déclaratif d'absence lors<br>dix ans s'est écoulé.                          |
| Disparition en mer                                                                                            | <i>Cas d'une personne disparue dans des circo<br/>nature à mettre sa vie en danger et qui n<br/>retrouvée.</i><br>Le procès-verbal de disparition de la gendarm<br>gendarmerie maritime et l'attestation de pert<br>toute autre pièce laissant présumer que le m<br>décédé. |
| Nouvel enfant à charge                                                                                        | Un extrait d'acte de naissance, le jugement d<br>tutelle ou de délégation des droits de l'autorité<br>une copie du livret de famille régulièrement                                                                                                                          |

## Espace personnel : votre meilleur allié pour réaliser vos démarches en ligne

Accessible depuis la page d'accueil du site [enim.eu](https://www.enim.eu), votre Espace personnel Enim est le moyen le plus simple et efficace pour réaliser toutes vos démarches avec l'Enim.

En tant qu'assuré ou pensionné, cet espace vous permet de :

- Transmettre des documents
- Modifier vos coordonnées et informations personnelles
- Contacter un conseiller
- Télécharger tous les formulaires indispensables à vos démarches santé, retraite et action sociale
- Obtenir vos documents administratifs

**À noter :** si vous n'avez pas encore créé votre Espace personnel, découvrez toutes les informations utiles sur la [page dédiée](#) [3].

### **Des enquêtes sur vos changements de situation**

Des contrôles renforcés ont été mis en place afin de vérifier que les assurés perçoivent bien les droits qui correspondent à leur situation. L'Enim réalise donc périodiquement des enquêtes, qui concernent notamment les éventuels changements de situation pouvant avoir une incidence sur les droits. Pour rappel : quiconque se rend coupable de fausse déclaration ou de fraude est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (art. 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, art. L. 114-17 du Code de la sécurité sociale et art. L. 5552-45 du Code des transports).

### **CONTACT :**

#### **Téléphone :**



*du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine*

#### **Adresse de correspondance :**

Enim  
Département des politiques sociales maritimes de retraite (DPR)  
27 quai de Solidor  
CS 31854  
35418 Saint-Malo Cedex

#### **Courriel :**

[ue.mine@ta.fetiarter](mailto:ue.mine@ta.fetiarter) [4]

**Tous les contacts à votre écoute** [5]

**URL source:** <https://www.enim.eu/retraite/votre-situation-change>